



Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à 9h00 à salle de l'écureuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : BALLELIO Pierre à Lilian CARRAS ; GAMET Christian à CHONE Jean-Philippe ; GAT Thierry à BOULUD Michel ; SUBRA Cécile à VARIGNY Nicolas ; ROCAVIVES Jean-Luc à Mireille. BONNEFOY

Excusé(e)s : ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROZET Patrick ; SCOTTI Mattia

Absent non excusé :

**Délibération
N°2026-011**

Objet : Affectation des résultats par reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Vu les instructions budgétaires et comptables M49 et M57,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 27 février 2026,

Selon les instructions budgétaires et comptables M49 ou M57, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté :

- en priorité, en réserve (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent. Elle correspond à la somme du déficit d'investissement constaté et du solde des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve (investissement).

Le président propose l'affectation des résultats par reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Budget Principal Compétences Complémentaires à la GEMAPI :

Résultat cumulé 2025 section d'exploitation (A)	523 690,65€
Résultat cumulé 2025 section d'investissement (B)	417 572,05 €
Restes à réaliser 2025 dépenses (C)	62 185,20€
Restes à réaliser 2025 recettes (D)	0€
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	0€
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	523 690,65€
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	417 572,05€

Budget Annexe GEMAPI :

Résultat cumulé 2025 section d'exploitation (A)	626 721,48€
Résultat cumulé 2025 section d'investissement (B)	65 271,29€
Restes à réaliser 2025 dépenses (C)	118 744,21
Restes à réaliser 2025 recettes (D)	0€
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	53 472,92€
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	573 246,56€
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	65 271,29€

Budget Annexe Assainissement :

Résultat cumulé 2025 section d'exploitation (A)	579 058,94€
Résultat cumulé 2025 section d'investissement (B)	246 390.30 €
Restes à réaliser 2025 dépenses (C)	122 260,47€
Restes à réaliser 2025 recettes (D)	0€
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0€
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	571 168,94€
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	246 390.30€

Budget Annexe SPANC :

Résultat cumulé 2025 section d'exploitation (A)	22 661,86€
Résultat cumulé 2025 section d'investissement (B)	405,50€
Restes à réaliser 2025 dépenses (C)	0€
Restes à réaliser 2025 recettes (D)	0€
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0€
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	22 661,86€
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	405,50€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	22	Voix pour	15
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	10	Voix contre	
Pouvoirs	5	Abstention	
Absents excusés	7		
Absents non excusés			

- **AFFECTE** le résultat excédentaire d'exploitation 2025 du budget principal complémentaire :
523 690,65€ au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté »
- **AFFECTE** le résultat excédentaire de fonctionnement 2025 du budget annexe GEMAPI comme suit :
 - + 573 248,56 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
 - + 53 472,92 € au compte 1068
- **AFFECTE** le résultat excédentaire de fonctionnement 2025 du budget annexe Assainissement :
+ 571 168,94 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- **AFFECTE** le résultat excédentaire d'exploitation 2025 du budget annexe SPANC :
+ 22 661,86 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD


Président du SMAAVO



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 069-256900804-20260310-2026011-DE